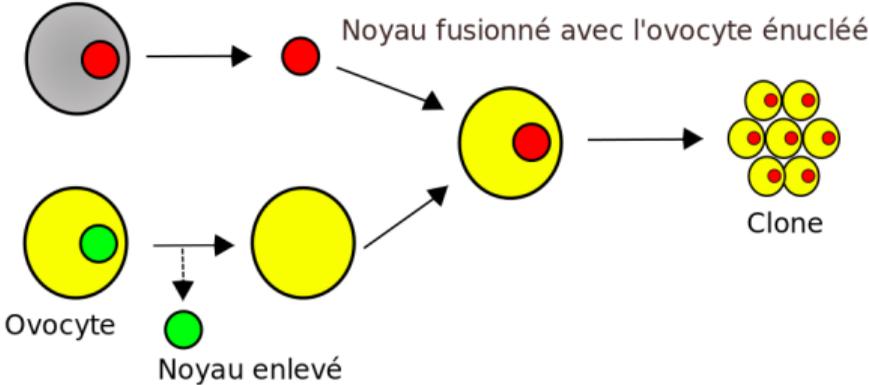


Clonage

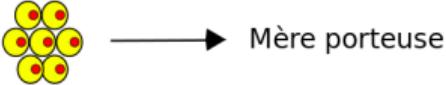
LFILO 2202
séance 11

Clonage

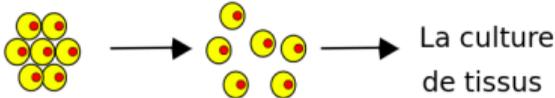
Le corps cellulaire somatique avec gènes souhaités



CLONAGE REPRODUCTIF



CLONAGE THÉRAPEUTIQUE



Clonage thérapeutique

A aucun moment n'est envisagée l'implantation dans un utérus, ce qui exclut toute possibilité de grossesse et donc de naissance d'un enfant. (Atlan, 635)



Clonage thérapeutique

Cependant, tant que ces difficultés [avec des cellules souches embryonnaires] ne sont pas surmontées, la seule façon de fabriquer des lignées cellulaires éventuellement utilisables pour traiter des patients sans problème de rejet immunitaire reste la technique de transfert de noyau somatique, permettant d'obtenir des cellules souches embryonnaires génétiquement identiques au patient.
(Atlan, 636)



Arguments contre le clonage thérapeutique: I

Certains souhaitent que la technique de transfert de noyau somatique soit interdite en y voyant la porte ouverte aux pratiques de clonage reproductif. (Atlan, 636)



Arguments contre le clonage thérapeutique:

II

Le transfert de noyau somatique dans le but de cultiver des cellules souches est souvent présenté comme une fabrication éventuelle d'embryons humains dans un but de recherche ou de traitement, et non dans celui de faire naître un enfant. On parle alors d'instrumentalisation ou de réification de l'embryon humain. (Atlan, 636)



« Instrumentalisation »

Je veux défendre la thèse qu'on a bien affaire à une instrumentalisation mais que celle-ci concerne des artéfacts cellulaires produits sans fécondation, et non des embryons, même si ces artéfacts peuvent, dans certaines conditions, présenter des propriétés qui leur sont communes avec celles d'embryons en cours de développement. (Atlan, 637)



« Instrumentalisation »

Le débat éthique est alors déplacé sur les conditions de tels devenirs. En particulier, ici, l'implantation ou la non-implantation dans un utérus féminin n'est quand même pas un « détail » de la technique qui ne modifierait en rien les données du problème. (Atlan, 638)



Étude de cas

Est-il moralement acceptable pour un médecin-chercheur d'effectuer, à l'extérieur de son pays, une action qui est interdite dans son propre pays? Sur le plan moral ou éthique, cette personne manque-t-elle à ses obligations professionnelles? Un chercheur (comme le Dr Ramsey), qui choisit de mener des recherches à l'étranger parce que la recherche envisagée est interdite dans son pays, manque-t-il à ses obligations éthiques ou professionnelles?



La moralité du clonage reproductif

- ① Arguments en faveur
 - ① Droits
 - ② Bénéfices
- ② Arguments contre
 - ① Droits
 - ② Préjudices



En faveur : droits

Clonage en tant que moyen de reproduction pourrait être licite selon le droit à se reproduire.

- La reproduction ou la fabrication des enfants ?
- Rejeter ce droit semble dépendre des autres préjudices qui dépassent ce droit



En faveur : droits

Également, c'est pas **se reproduire** tout court, mais plutôt reproduire un genome en particulier — choisir une **type** d'enfant.

Normalement, on croit qu'il y a un droit à ces « choix » d'enfant (avec beaucoup d'autres manières de « former » nos enfants). Mais où est la limite ?



En faveur : droits

En général, ça nous donne un droit apparent « faible » en faveur du clonage reproductif.



En faveur : droits

Faut-il permettre le clonage reproductif afin de respecter le droit à la liberté scientifique ou la liberté de la recherche ?

- Douteux. On peut faire la recherche sans faire le clonage qui en résulte.



En faveur : bénéfiques

Aide aux couples infertiles

- Mais c'est une question empirique combien de personnes seront aidées sans d'autre recours médical.



En faveur : bénéfiques

Prévention des maladies géniques

- Mais il y a d'autres manières de le faire maintenant (en impliquant un tiers dans le processus de reproduction) et peut-être meilleures façons à venir avec l'édition du genome



En faveur : bénéfiques

Clonage *réproductif* pour créer des nouveaux organes pour la transplantation

- Est-ce que ça utilise une personne en tant que moyen, contre Kant ? Peut-être, mais pas nécessairement. On peut aimer et apprécier ce clone quand même.
- Et on peut avoir un enfant comme moyen (de sauver une relation, par ex.), et c'est assez commun.



En faveur : bénéfiques

Clonage peut copier des personnes particulièrement brillantes

- Mais on ne copie pas leur environnement, donc ça ne marchera pas.



En faveur : bénéfiques

Clonage comme source de la connaissance scientifique

- Pas clair du tout ; peut-être ?



En faveur

Résumé : Pas de très bons arguments en total.



Contre : droits

Violation d'un droit à une identité unique

- Mais les jumeaux ou jumelles identiques ont toujours des identités uniques.



Violation d'un droit à un avenir unique

- Mais il y a des aspects positifs (apprendre des erreurs, par ex.)
- Est-ce que leur avenir sera vraiment « fermé » ? Suffit-il qu'ils *pensent* que c'est ainsi fermé ?



Contre : préjugés

Détresse pour le clone le plus tard

- Certainement possible.
- Ces relations sont difficiles à prédire (par ex. entre des jumelles ou jumeaux)
- Ça pourrait devenir vraiment étrange s'il y avait *beaucoup* de clones (limite sur le nombre ?)



Contre : préjudices

Problèmes génétiques suite à la recherche ou le processus de clonage

- Certainement possible, mais avec assez de recherche, peuvent être minimisé
- Et on est déjà censé avoir le droit d'avoir des enfants avec des maladies génétiques très graves



Contre : préjudices

Diminuer la valeur des êtres humains, respect pour la vie, etc.

- Pas clair en quoi ça consiste ; personne ne vaut pas leur enfant *pour* son genome



Contre : préjudices

Détourner des ressources des besoins plus importants

- Certainement possible. Financement privé ?

Utilisation des clones pour des fins commerciales

- Certainement possible, mais on interdit déjà le vent des organes, par exemple

Utilisation immoral par des gouvernements

- Certainement possible, doit être encadré par réglementation



Résumé : Pas de très bons arguments en total.



Quoi faire ? Il nous semble qu'il n'y a pas de bons arguments soit en faveur soit contre, donc s'agit-il d'une technologie de laisser à côté ?

Possible d'éviter les « savants fous » ?

